



TRIBUNAL DE
COMMERCE
DE BORDEAUX

JUGEMENT DU 28 JANVIER 2026
4^{ème} Chambre

N° PCL : 2026J00197
SARL AQUITANA DISTRIBUTION
N° RG: 2026P00170

DEBITEUR

SARL AQUITANA DISTRIBUTION, 402 avenue d'Arès,
33700 MERIGNAC,

RCS BORDEAUX : 510 174 899 - 2009 B 324,

Représentant légal : Madame Ana FORTUNATO,
Gérante, demeurant 1 chemin du Blaret, 33360
CAMBLANNES ET MEYNAC,

Ne comparaissant pas,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 28 janvier 2026 en chambre du Conseil
où siégeaient Max CHAFFIOL, Président de Chambre,
Jean SIMON, Christian OFFENSTEIN, Juges, assistés
d'Adrien SAVADOGO, Greffier assermenté,

Le Ministère Public avisé,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 28 janvier 2026,

La minute du présent jugement est signée par Max
CHAFFIOL, Président de Chambre et par Adrien
SAVADOGO, Greffier assermenté.

Le 5 janvier 2026, la société AQUITANA DISTRIBUTION SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 510 174 899 RCS BORDEAUX (2009 B 324), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, la vente de tous produits agro-alimentaires en sédentaire et en non sédentaire,

Constituée sous la forme d'une SARL, elle est donc commerciale par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société AQUITANA DISTRIBUTION SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif disponible est nul,
- le passif, échü et exigible, provisoirement évalué et sous toutes réserves, s'élève à 17830,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élevait à 96.465,00 euros et les bénéfices à 375,00 euros,
- aucun salarié n'est employé ni ne l'a été dans les six derniers mois,

La société AQUITANA DISTRIBUTION SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Sur ce,

La société AQUITANA DISTRIBUTION SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce ne sont pas atteints. Le Tribunal dira donc que la clôture de la liquidation judiciaire sera prononcée au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société AQUITANA DISTRIBUTION SARL,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

La société AQUITANA DISTRIBUTION SARL, au capital de 2.500,00 euros, identifiée sous le n° 510 174 899 RCS BORDEAUX (2009 B 324), dont le siège social est situé 402 avenue d'Ares, 33700 MERIGNAC, exerçant une activité de vente de tous produits agro-alimentaires en sédentaire et en non sédentaire,

Conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Après avoir recueilli les observations du débiteur, fixe provisoirement au 1^{er} décembre 2025 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Christophe LATASTE, Juge Commissaire et Philippe GERARD, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Fixe à 4 mois à compter du terme du délai imparti aux créanciers pour déclarer leurs créances, le délai pour l'établissement de la liste des créances déclarées, conformément à l'article L 624-1 et R 624-2 du Code de Commerce,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **AQUITANA DISTRIBUTION**
Adresse requise : **402 Avenue d'Ares 33700 Mérignac**
N° d'identification : **510 174 899**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant



[Signature]

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M. M.', written over a horizontal line.

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant



Handwritten signature

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022*Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)**Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution***Avertissement :****L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 23/01/2026 à 14:16:55

Etat du chef de : AQUITANA DISTRIBUTION , 402 Avenue d'Ares 33700 Mérignac

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. M.', written over a horizontal line.

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 23/01/2026 à 14:16:55

Etat du chef de : AQUITANA DISTRIBUTION , 402 Avenue d'Ares 33700 Mérignac

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



[Signature]



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BORDEAUX

26 170

AQUITANA DISTRIBUTION

Madame, Monsieur,

Suite à votre déclaration de cessation des paiements en date du 5 janvier 2026 vous êtes invité à vous présenter au Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, Chambre socio-économique le :

Mercredi 28 Janvier 2026 à 14 heures 30

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE GREFFIER

Reconnaît avoir reçu la convocation le 5 janvier 2026

CERTIFICAT DE DEPOT

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Aujourd'hui 5 janvier 2026 a comparu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux,
par devant Nous, Greffier dudit Tribunal,

Madame Ana FORTUNATO, 12 mai 1965 à ALVEGA ABRANTES (Portugal),
représentant légal de la société AQUITANA DISTRIBUTION, 510174899 RCS
BORDEAUX 2009B00324, ayant son siège : 402 Avenue D'Ares, 33700 MERIGNAC, et
pour activité : Vente de tous produits agro-alimentaires en sédentaire et en non
sédentaire.,

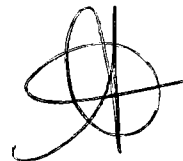
qui nous a remis pour rester déposée au rang des minutes du Greffe et conformément aux
articles 631-4 et 640-4 du code de commerce, la déclaration de cessation des paiements.

Duquel dépôt le comparant a requis acte et a signé avec nous.

LE DEPOSANT



LE GREFFIER



J. GASCHARD
Greffier Assolementé

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD



IR

PIRES RUJIVO

Prénoms / Given name
Arha, Maria

SEXE / SEX: **F** NATIONALITÉ / Nationality: **FRA**
LIEU DE NAISSANCE / Place of birth: **ALVEGA, ABRANTES**

DATE DE NAISS. / Date of birth: **12 03 1965**

N° DU DOCUMENT / Document No: **X36L8D8R6**

DATE D'EXPIR. / Expiry date: **19 07 2033**

442442





Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 janvier 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	510 174 899 R.C.S. Bordeaux
<i>Date d'immatriculation</i>	29/01/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	AQUITANA DISTRIBUTION
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	2 500,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR3302.510174899
<i>Adresse du siège</i>	402 Avenue D'Ares 33700 Mérignac
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/01/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	PIRES RUIVO Ana
<i>Nom d'usage</i>	FORTUNATO
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/05/1965 à ALVEGA ABRANTES (PORTUGAL)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	84 Avenue du Vallon 33700 Mérignac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	402 Avenue D'Ares 33700 Mérignac
<i>Nom commercial</i>	Les Saveurs du Sud
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Vente de tous produits agro-alimentaires en sédentaire et en non sédentaire.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/02/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

**PERSONNES MORALES
(dont sociétés)**

Demande d'ouverture d'un : ☐ redressement judiciaire

(L631-1, L631-4 & R631-1 du code de commerce)

ou d'une ✖ ☐ liquidation judiciaire *(L640-1, L640-4, R631-1 & R640-1 du code de commerce)*

Identification de la personne physique déposant la demande

Nom de naissance : **PIRES RUIVO**

Nom d'usage : **FORTUNATO**

Prénoms : **ANA MARIA**

Né(e) le **12/05/1965**

à

Nationalité : **FRANCAISE**

Domicile : **1 CHEMIN DU BLARET 33360 CAMBLANNES ET MEYNAC**

Qualité¹ : **GERANTE**

Assisté(e) ou représenté(e)² par :

Identification de l'entreprise (personne morale) en difficulté

N° SIREN : 51017489900029

Forme juridique : **EURL**

Dénomination : **AQUITANA DISTRIBUTION**

Enseigne : **AQUITANA DISTRIBUTION**

Immatriculation au : ✖ ☐ RCS et/ou

☐ Répertoire des métiers ou

☐ Autre

Adresse du siège social : **402 AV D ARES 33700 MERIGNAC**

Adresse de l'établissement principal (si différente du siège) :

Activité :

Code APE/NAF : 4781Z

Date de début d'activité : **29/01/2009**

(Le cas échéant) : Date de cessation d'activité :

Date de dissolution :

Capital social : ✖ ☐ Libération totale ☐ Libération partielle

Coordonnées	Informations importantes
Téléphone : 0679648530	Date de cessation des paiements ³ : 01/12/2025
Portable :	Nombre de salariés employés à ce jour ⁴ : 0
Fax :	Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois) ⁴ : 0
Email : cafes.aquitana@gmail.com	Chiffre d'affaires du dernier exercice : Non fixe
	Date de clôture du dernier exercice : 31/12/2024

¹ Selon, le président (SAS), un ou plusieurs gérants (SARL, SNC, société civile,), directeur général (SA)

² La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du dirigeant ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Com., 19/07/1988, n°86-15389).

³ Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible (confer l'article L631-1 du code de commerce). Autrement dit : la date à laquelle l'entreprise ne pouvait plus faire face à ses dettes.

⁴ Nombre de salariés à calculer conformément aux articles L130-1 et R130-1 du code de la sécurité sociale.

	Date de clôture	Chiffre d'affaires HT	Résultat net
Année N-1	31/12/2024	Non Fait	Non Fait
Année N-2	31/12/2023	Non Fait	Non Fait
Année N-3	31/12/2022	96465	375

Lieux d'exploitation en dehors de l'établissement principal			
N°	SIRET	Adresse	Greffe dans lequel l'établissement est immatriculé

Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date d'ouverture, indication de la juridiction et s'il y a lieu, dénomination de la société :

Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise
Depuis le Covid la société est en difficulté car je travaille à la base avec des sociétés qui vendent du café. J ai eu un divorce compliqué et comme je suis seule, je n ai plus d énergie pour continuer a me battre. Le contexte actuel a fini d achever la société.

☐ En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation ☒ En cas de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible
Je n ai plus de local pour stocker la marchandise et je n ai plus la force de continuer. N ayant plus de trésorerie, je ne peux plus acheter pour revendre et comme je n ai plus de stock, c est fini.

ETAT DU PASSIF (dettes) de la personne morale⁵

Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)	Échu et exigible ⁶	A échoir ⁶
Salariés :		
Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :		
Emprunt caisse d'épargne PGE	1269	
Dettes fiscales et/ou sociales :		
TVA	1508	
CFE	1853	
Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :		
DE GLOBE STE RINCE MOI LE PALAIS	13200	
TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :		
	17830	
TOTAL GENERAL :		17830

⁵ L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

⁶ Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier.
Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance.

ETAT DES ACTIFS de la personne morale ⁷	
Description	Montant
<i>Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne morale exerçant l'activité) :</i>	
<i>Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...) :</i>	
<i>Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...) :</i>	
<i>Dû par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation) (Détail à donner dans annexe 2) :</i>	
<i>Titres et participations dans d'autres personnes morales :</i>	
<i>Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :</i>	
TOTAL GENERAL :	0

⁷ L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

Situation de trésorerie datant de moins d'un mois			
Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
CAISSE D EPARGNE	0		
237 COURS DE LA SOMME			
33800 BORDEAUX			
Caisse :		Solde :	0

SALARIÉS	
Nom et prénom	Adresse
<i>Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1</i>	
<i>Dont contrats rompus ou démissions :</i>	
<i>Instances en cours au conseil des prud'hommes :</i>	
<i>En cas d'instances aux prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :</i>	
Existe-t-il un comité social et économique : ☐ oui ✕ ☐ non	
<i>Si déjà désignés : prénom, nom et adresse des représentants de la délégation du personnel du comité social et économique habilités à être entendus par le tribunal et à exercer les voies de recours conformément à l'article L661-10 du code de commerce (dans ce cas, annexer une copie du PV d'élection) :</i>	
L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? ☐ oui ☐ non	

Cas particuliers

Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités)	
Nom et prénom / dénomination	Domicile / Siège

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ? ☐ oui ☒ non (Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre Ier du livre V du code de l'environnement ? ☐ oui ☒ non (Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R613-14 s. du code monétaire et financier) ? ☐ oui ☒ non

Affiliations

N° URSSAF :

N° affiliation Pôle emploi :

Convention collective applicable :

N°TVA intracommunautaire :

Personnes s'étant portées caution de la société (dirigeants, associés, conjoint...)

Nom des cautions	Bénéficiaire (banque)	Montant de la caution

Documents joints à la demande (article R631-1 et le cas échéant R641-1 du code de commerce)	Oui	Non
Facultatif : extrait récent d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers	☒	☐
État actif et passif des sûretés et engagements hors bilan de moins de 7 jours (état complet disponible au greffe, service privilèges et nantissements ou sur www.infogreffe.fr)	☐	☒
Comptes annuels du dernier exercice	☐	☒
Situation de trésorerie de moins d'un mois (relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes personnels des entrepreneurs individuels)	☒	☐
Copie de la pièce d'identité du représentant légal (en cours de validité)	☒	☐
Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :		

Je soussigné(e) PIRES RUIVO ANA (identification du déclarant en page 1)

**demande concernant la personne morale mentionnée en page 1,
l'ouverture d'une procédure de :**

☐ Redressement judiciaire

☒ Liquidation judiciaire

Et selon le cas :

☒ J'atteste sur l'honneur que concernant l'entreprise, il n'a jamais été désigné un mandataire ad hoc ou ouvert une procédure de conciliation, dans les 18 mois précédant la présente demande

ou

☐ Je déclare que dans les 18 mois précédant la présente demande :

☐ Un mandataire ad hoc a été désigné :

- Date de la désignation :
- Juridiction ayant procédé à la désignation :
- Identité du mandataire ad hoc :

☐ Une procédure de conciliation a été ouverte :

- Date de l'ouverture :
- Juridiction ayant procédé à l'ouverture de la conciliation :
- Identité du conciliateur :

Si demande de redressement, avez-vous le cas échéant à proposer la désignation d'un administrateur judiciaire ?

☐ oui ☐ non

Si oui : identité et adresse de l'administrateur judiciaire proposé :

Fait à Mérignac

le 01/12/2025

(Signature précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)



Annexe 2 – Renseignements divers

Noms et coordonnées des partenaires de l'entreprise

Avocat(s) :

Notaire :

Expert-comptable :

Commissaire aux comptes :

Banques : **CAISSE D EPARGNE**

Nom de la banque	Adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	Numéro de compte

Assurances :

Compagnie	Nom et adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	N° et objet du contrat

Cotisations sociales du chef d'entreprise

Au regard de son statut social, le dirigeant est : ☒ majoritaire
☐ minoritaire

Nom de la caisse	Adresse	Montant des cotisations	Périodicité
URSAAF INDEPENDANT			

Créances sur clients

Nom prénom/Dénomination	Adresse	Montant des créances	Echéance

Répartition du capital au sein de la société

Nom et prénom / Dénomination des associés ou actionnaires	Nb de titres ou %
PIRES RUIVO ANA	100%



➤ Pour nous contacter :
Agence : NANSOUTY
273 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

LA POSTE

1u9r3006zffl - 0000
1/2 - 17246/29274 - 58803 - 325023108
DP - 533028

SD: 86504148452868N



WILLIAM LURO
Tél : 05 35 31 44 71 (appel non surtaxé)

SARL AQUITANA DISTRIBUTION
402 AV D ARES
33700 MERIGNAC

Votre relevé de compte décadaire N° 603 au 20/11/2025

LA CAISSE D'EPARGNE VOUS INFORME

Les Conditions Tarifaires évoluent à compter du 1er janvier 2026. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes rubrique Tarifs. Conformément aux dispositions de la Convention de Compte Courant, les nouvelles conditions s'appliqueront, sauf refus de votre part à nous notifier au plus tard le 31 décembre 2025.

SYNTHESE DE VOTRE COMPTE

COMPTE COURANT N° 13335 00301 08179459019 87 Solde au 20/11/2025 **EN EUR**
IBAN : FR76 1333 5003 0108 1794 5901 987 BIC : CEPAFRPP333 **+ 178,64**

RESUME D'ACTIVITE DU COMPTE COURANT POUR LA PERIODE

	EN EUR
VIREMENTS RECUS ET PRELEVEMENTS ENCAISSES	+ 1 336,92
VIREMENTS ET PRELEVEMENTS DECAISSES	- 763,57
PAIEMENTS CARTES	- 124,60
FRAIS BANCAIRES DIVERS	- 0,21
OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 258,59
TOTAL DES OPERATIONS EN CREDIT	+ 1 336,92
TOTAL DES OPERATIONS EN DEBIT	- 1 146,97

DETAIL DE VOS OPERATIONS

SARL AQUITANA DISTRIBUTION

COMPTE COURANT N° 08179459019 87

DATE D'OPERATION	DATE DE VALEUR	DETAIL DES OPERATIONS	MONTANT EN EUR
SOLDE DEBITEUR AU 10/11/2025			11,21
11/11/2025	11/11/2025	PRLV LA POSTE MOBILE 2531427G10552567 -Réf. donneur d'ordre: IN1087465269 -Réf. du mandat: 1.8933504	- 54,98
11/11/2025	11/11/2025	CB TOTAL FACT 091125 N.7586100 MME PIRES RUIVO ANA	- 30,00
12/11/2025	12/11/2025	PRLV EDF clients particuliers 2531427G11213758 RUIVO ANA Num ero de client : 6013631907 - Numero de compte : 4024915543 -Réf. donneur d'ordre: Z126529291760 11405 1 SIMM 114 -Réf. du mandat: MM9760136319070002	- 18,00



DATE D'OPERATION	DATE DE VALEUR	DETAIL DES OPERATIONS COMPTE COURANT N° 08179459019 87	MONTANT EN EUR
12/11/2025	12/11/2025	CB ALDI FRGES125 FACT 101125 N.7586100 MME PIRES RUIVO ANA	- 7,99
13/11/2025	13/11/2025	VIR SEPA SAS LA FOURNEE DE MERI Reglement de complementfacture Reglement de complementfacture septembre -Réf. donneur d'ordre: 043	+ 445,27
13/11/2025	13/11/2025	VIR INST SCHENKER 2531727110045454 25317L SCHENKER -Réf. donneur d'ordre: 1763031393465	- 250,28
14/11/2025	14/11/2025	CB AUCHAN DAC FACT 121125 N.7586100 MME PIRES RUIVO ANA	- 80,00
15/11/2025	15/11/2025	VIR SEPA ROYAN H ROYAN -Réf. donneur d'ordre: ROYAN	- 100,00
15/11/2025	15/11/2025	ECH PRET 5936962 DU 15/11/25	- 258,59
15/11/2025	15/11/2025	*FRAIS 1 VIR INST	- 0,21
17/11/2025	17/11/2025	VIR INST LA BOULANG E 2532127140065628 25321P -Réf. donneur d'ordre: facture cafe -Provenance:LA BOULANG E	+ 465,96
17/11/2025	17/11/2025	CB EasyPark SARL FACT 151125 N.7586100 MME PIRES RUIVO ANA	- 3,62
17/11/2025	17/11/2025	CB APPLE.COM/BILL FACT 151125 N.7586100 MME PIRES RUIVO ANA	- 2,99
18/11/2025	17/11/2025	PRLV LA MONDIALE 2531827G10102539 LA MONDIALE/AN1324351670002025110193978261/NW AN132435167000202202211653554 -Réf. donneur d'ordre: AN1324351670002025110193978261 -Réf. du mandat: NWAN132435167000202202211653554	- 20,06
18/11/2025	17/11/2025	PRLV LA MONDIALE 2531827G10104177 LA MONDIALE/AN1324354580002025110193978262/NW AN132435458000202202211655219 -Réf. donneur d'ordre: AN1324354580002025110193978262 -Réf. du mandat: NWAN132435458000202202211655219	- 74,91
18/11/2025	18/11/2025	VIR SEPA ARTHUR SAMI Cafe	+ 235,69
18/11/2025	18/11/2025	PERSO VERS 13306 00272 23104903606 71 PERSO -Réf. donneur d'ordre: PERSO	- 200,00
20/11/2025	20/11/2025	PRLV Autoroutes du Sud de la Fra 2531527G10741590 LJ008559990042477122 102025 -Réf. donneur d'ordre: e79227abe3bd4f3b889f4d2a48ecffb9 -Réf. du mandat: 2500424771222416290	- 45,34
20/11/2025	20/11/2025	VIR INST M. EL HAIRACH KARIM A 2532427140121731 25324W -Provenance:M. EL HAIRACH KARIM AE	+ 189,90
SOLDE CREDITEUR AU 20/11/2025			+ 178,64

Autorisation de découvert au 20/11/2025 : 1 000,00 EUR.

Ce découvert est tarifé selon les modalités définies contractuellement ou à défaut, selon les conditions figurant aux Conditions Tarifaires.

Conditions d'arrêté au 20/11/2025, sauf erreur ou omission :

Taux d'intérêts débiteurs sur découvert autorisé TAUX FIXE APC (6,6000 %) + 2,0000 %, commission de découvert : 0,100 %, commission de mouvement : 0,050 %

Lorsque le taux débiteur est calculé à partir d'un indice auquel s'ajoute une marge, il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice retenu serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.